Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEC01_2021-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE de TROUY (Cher)

Le Maire
Franck BRETEAU

Objet :
Décision municipale :
MAPA N° 04-2020 « vérifications périodiques des installations et équipements de la commune de Trouy »

Date de convocation
14 janvier 2021

Date d'affichage
26 janvier 2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	24
Votants	26

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 20 janvier, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA et Maryline HOAREAU.

Étaient absents : Monsieur Olivier GALOPIN,
Madame Adeline TISSERAND
Monsieur Philippe MOUTAUD

Etaient excusés : Madame Adeline TISSERAND
Monsieur Philippe MOUTAUD

Ont donné pouvoir : Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE
Philippe MOUTAUD à Agnès ROSE DA COSTA

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 59-2020 du 7 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et notamment en son alinéa *« 4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, d'un montant inférieur à 214 000 € HT à compter du 1er janvier 2020, ainsi que toutes modifications en cours d'exécution du marché dans la limite des hypothèses et cas définis dans les décrets de 2016 relatifs aux marchés publics et du nouveau Code de la Commande Publique et selon la date d'engagement du marché, dès lors que les crédits inscrits aux Budgets de la commune, général et annexes, peuvent couvrir les dépenses supplémentaires éventuelles en découlant » ;*

Considérant que les contrats relatifs aux vérifications périodiques des installations et équipements de la commune de TROUY sont arrivés à échéance ;

Vu la nécessité de lancer une nouvelle consultation ;

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEC01_2021-AU

Vu le montant estimé du marché, inférieur au seuil de 40 000 € HT ;

Considérant que le seuil estimé de la prestation relève des marchés à procédure adaptée ;

Vu la consultation référencée n° 04-2020 portant sur « les vérifications périodiques des installations et des équipements de la commune de Trouy» effectuée le 16 septembre 2020 par lettre de consultation ;

Vu l'allotissement du MAPA N° 04-2020 ainsi qu'il suit :
Lot 1 INSTALLATIONS ELECTRIQUES
Lot 2 INSTALLATIONS GAZ
Lot 3 ASCENSEURS-ELEVATEURS PMR
Lot 4 EXTINCTEURS ET DESENFUMAGE
Lot 5 AIRES DE JEUX
Lot 6 EQUIPEMENTS SPORTIFS
Lot 7 LIGNES DE VIE ECLAIRAGES STADE

Vu les candidatures reçues dans les délais, à savoir : DEKRA INDUSTRIAL, APAVE, BUREAU VERITAS, EUROFEU, PRO PARTENER INCENDIE, DESAUTEL et l'analyse des offres ;

Vu l'avis de la commission MAPA en date du 6 octobre 2020 ;

Considérant que les offres présentées par les entreprises DEKRA, APAVE, BUREAU VERITAS, EUROFEU répondent aux besoins de la collectivité ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le Maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 11 décembre 2020 ;

Le conseil municipal **PREND ACTE** du compte-rendu de la présente décision attribuant le marché à :

L'entreprise APAVE pour les lots 1, 3, et 6 :
- Lot 1 INSTALLATIONS ELECTRIQUES — 1 340.00 € HT maximum annuel
- Lot 3 ASCENSEURS ELEVATEURS PMR — 120.00 € HT maximum annuel
- Lot 6 EQUIPEMENTS SPORTIFS — 340.00 € HT maximum annuel

L'entreprise BUREAU VERITAS pour les lots 2 et 5 :
- Lot 2 INSTALLATIONS GAZ — 165.00 € HT maximum annuel
- Lot 5 AIRES DE JEUX — 410.00 € HT maximum annuel

L'entreprise EUROFEU pour le lot 4 :
- Lot 4 EXTINCTEURS ET DESENFUMAGE (remplacement extincteurs 2021-2022 2023-2024) — 4 475.09 € HT pour 4 ans

L'entreprise DEKRA pour le lot 7 :
- Lot 7 LIGNES DE VIE ECLAIRAGES STADE — 250.00 € HT maximum annuel

Le présent marché étant passé pour une durée de 4 ans, son montant total est de 14 975.09 € HT.

Le maire
Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEC02_2021-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

Le Maire
Franck BRETEAU

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale :
MAPA N° 06-2020 « Rénovation thermique des écoles et du centre de loisirs»

Date de convocation
14 janvier 2021

Date d'affichage
26 janvier 2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 24
Votants 26

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 20 janvier, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA et Maryline HOAREAU.

Étaient absents : Monsieur Olivier GALOPIN,
Madame Adeline TISSERAND
Monsieur Philippe MOUTAUD

Etaient excusés : Madame Adeline TISSERAND
Monsieur Philippe MOUTAUD

Ont donné pouvoir : Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE
Philippe MOUTAUD à Agnès ROSE DA COSTA

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code de la Commande Publique en vigueur au 1er avril 2019 dont les parties législative et réglementaire ont été codifiées au Journal Officiel du 5/12/2018 ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 59-2020 du 7 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et notamment en son alinéa *« 4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, d'un montant inférieur à 214 000 € HT à compter du 1er janvier 2020, ainsi que toutes modifications en cours d'exécution du marché dans la limite des hypothèses et cas définis dans les décrets de 2016 relatifs aux marchés publics et du nouveau Code de la Commande Publique et selon la date d'engagement du marché, dès lors que les crédits inscrits aux Budgets de la commune, général et annexes, peuvent couvrir les dépenses supplémentaires éventuelles en découlant » ;*

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEC02_2021-AU

Vu le projet de rénovation thermique des écoles et du centre de loisirs présenté dans le cadre de la DSIL 2020 exceptionnelle ayant pour objectif la relance économique ;

Considérant que le présent projet n'a pas pu être retenu à la DSIL 2020 mais peut être, en revanche, présenté au Conseil départemental du Cher dans le cadre du contrat « Ville-Centre Bourges Plus et des pôles d'agglomération » ainsi qu'au fonds de concours de Bourges Plus ;

Vu la nécessité de procéder à une consultation pour avoir recours aux compétences adéquates des entreprises pour la réalisation des travaux préconisés par le bureau d'études SEITh ;

Vu le montant estimé du marché, inférieur à 90 000 € HT ;

Considérant que le seuil estimé de la prestation relève des marchés à procédure adaptée dit MAPA ;

Vu la consultation référencée N° 06-2020, les offres reçues et leur analyse ;

Vu l'avis du bureau municipal du 5/01/2021 et sous réserve de l'avis de la commission MAPA/travaux du 15/01/2021 ;

Considérant que l'offre présentée par CENTRE CLIM (18) répond aux attentes et besoins formulés par la collectivité ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 11/12/2020 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal **PREND ACTE** du compte-rendu de la présente décision attribuant la réalisation de l'opération de « Rénovation thermique des écoles et du centre de loisirs » à :

CENTRE CLIM **18230 SAINT-DOULCHARD**	**MONTANT HT**	**MONTANT TTC**
	78 757.00	94 508.40

- **DIT** que les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits au budget général de la commune en section d'investissement.

Le maire
Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEC03_2021-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

Le Maire
Franck BRETEAU

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale : consultations N°11-2020 « Etude thermique » et N°12-2020 « Esquisse des aménagements des espaces publics »

Date de convocation
14 janvier 2021

Date d'affichage
26 janvier 2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 24
Votants 26

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 20 janvier, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA et Maryline HOAREAU.

Étaient absents : Monsieur Olivier GALOPIN,
Madame Adeline TISSERAND
Monsieur Philippe MOUTAUD

Etaient excusés : Madame Adeline TISSERAND
Monsieur Philippe MOUTAUD

Ont donné pouvoir : Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE
Philippe MOUTAUD à Agnès ROSE DA COSTA

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les délibérations du 2 juillet 2015 par lesquelles le conseil municipal a approuvé l'acquisition du Château Rozé, de la prairie et du bois classé et défini les premières pistes d'aménagement relatives à l'opération d'aménagement du site du Château et de son parc ;

Vu l'acte notarié en date du 30/09/2015 par lequel la ville de TROUY est devenue propriétaire du Château Rozé ;

Vu la présentation de cette étude aux élus le 1er mars 2019 ;

Vu la présentation à la population des différentes hypothèses d'aménagement du Château Rozé lors de la réunion publique du 20 septembre 2019 dans le cadre des journées du patrimoine ;

Vu la délibération du conseil municipal N° 122-2019 en date du 15 octobre 2019, approuvant le projet d'aménagement du Château et autorisant le lancement des démarches inhérentes à ladite opération (marchés publics, consultations de maîtrise d'œuvre et de bureaux d'études, signature des différents actes, contrats et pièces s'y rattachant dans le respect de la réglementation en vigueur et des crédits budgétaires, demandes

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEC03_2021-AU

de financements auprès de l'Etat, de la Région Centre-Val de Loire, de Bourges Plus, du Département du Cher, des syndicats et organismes susceptibles de former des partenaires financiers potentiels) ;

Considérant que pour permettre d'établir des prévisions budgétaires, de préciser des programmes de travaux et de présenter des dossiers de demandes de subvention, des étapes sont incontournables ;

Vu l'obligation de fournir une étude thermique conforme aux recommandations et au cahier des charges de la Région justifiant et motivant le mode de chauffage qui sera choisi ;

Vu la nécessité de présenter des esquisses des aménagements envisagés au niveau des espaces publics ;

Vu les consultations référencées N° 11-2020 et N° 12-2020, relatives à la réalisation d'une étude thermique du Château Rozé et d'une esquisse des aménagements des espaces publics, effectuées respectivement auprès du bureau d'études SEITh sis à LE SUBDRAY (18) et ICA sis à Saint-Martin d'Aubigny (18) ;

Vu les offres présentées par les prestataires susvisés ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 11/12/2020 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal

PREND ACTE du compte-rendu de la présente décision attribuant :

- au Bureau SEITh (18), la réalisation d'une étude thermique du Château Rozé pour un montant de 3 600 € HT soit 4 320 € TTC ;

- à ICA Ingénierie Conseil en Aménagement (18), la mission d'esquisse pour l'aménagement des espaces publics du Château Rozé pour un montant de 2 150 € HT soit 2 580 € TTC.

DIT que les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits dans le cadre d'une autorisation de programme spécifique au Château Rozé au budget primitif 2021 de la commune.

Le maire
Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEC04_2021-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

Le Maire
Franck BRETEAU

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale portant sur les plans de financement de maintenance et de réparation d'éclairage public présentés par le SDE 18

Date de convocation
14 janvier 2021

Date d'affichage
26 janvier 2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	24
Votants	26

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 20 janvier, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA et Maryline HOAREAU.

Étaient absents : Monsieur Olivier GALOPIN,
Madame Adeline TISSERAND
Monsieur Philippe MOUTAUD

Etaient excusés : Madame Adeline TISSERAND
Monsieur Philippe MOUTAUD

Ont donné pouvoir : Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE
Philippe MOUTAUD à Agnès ROSE DA COSTA

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5212-24 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2016 relatif aux statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;

Vu la délibération de la commune en date du 23/11/2006 transférant au SDE 18 la compétence éclairage public ;

Vu la délibération N° 59-2020 du 23 juin 2020 du conseil municipal de Trouy autorisant Monsieur le maire à signer les plans de financement prévisionnels d'éclairage public présentés par le SDE 18 dans la limite de 2 000 € et des crédits budgétaires disponibles inscrits au budget de la commune, sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18 ;

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEC04_2021-AU

Le conseil municipal **PREND ACTE** des plans de financement signés par le maire depuis le dernier conseil municipal du 11 décembre 2020 :

LIBELLÉ TRAVAUX	TOTAL HT	MONTANT HT PRIS EN CHARGE PAR LE SDE 18	PARTICIPATION HT DE LA COLLECTIVITÉ
ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation EP suite panne Salle des Fêtes (AH 0786)	**1 584.49 €**	**792.25 €**	**792.25 €**
ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation EP suite panne route de Saint-Amand (AU 0713)	**807.70 €**	**403.85 €**	**403.85 €**
ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation EP suite panne Les Mondors (AW 0557.1 et 0553)	**1 527.40 €**	**763.70 €**	**763.70 €**
ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation EP suite panne rue de la Rivelaine (AT 0466)	**819.00 €**	**409.50 €**	**409.50 €**

Le maire
Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEL05_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE de TROUY (Cher)

Le Maire
Franck BRETEAU

Objet :
Actualisation de la composition de la commission CAO (dont MAPA) suite à la démission de Monsieur JOUBAUD

Date de convocation
14 janvier 2021

Date d'affichage
26 janvier 2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	24
Votants	26

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 20 janvier, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA et Maryline HOAREAU.

Étaient absents : Monsieur Olivier GALOPIN,
Madame Adeline TISSERAND
Monsieur Philippe MOUTAUD

Etaient excusés : Madame Adeline TISSERAND
Monsieur Philippe MOUTAUD

Ont donné pouvoir : Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE
Philippe MOUTAUD à Agnès ROSE DA COSTA

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la délibération du conseil municipal N° 44-2020 du 23/06/2020 portant désignation des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants formant la commission d'appel d'offres ;

Vu la proclamation des membres élus suppléants parmi lesquels figure Monsieur Frédéric JOUBAUD ;

Vu la démission de Monsieur Frédéric JOUBAUD de son mandat de conseiller municipal au 30/09/2020 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à son remplacement et par voie de conséquence, à une nouvelle désignation ;

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21) ;

Considérant que le conseil municipal, sur invitation de Monsieur le maire, décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret ;

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEL05_2021-DE

Considérant que Monsieur le maire propose la candidature de Monsieur Morgan BAJOUE ayant été préalablement consulté ;

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le maire donne lecture de la candidature,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** Monsieur Morgan BAJOUE membre suppléant, aux lieu et place de Monsieur Frédéric JOUBAUD,

- **ACTUALISE** en conséquence la composition de la commission d'appel d'offres ainsi qu'il suit :

Proclame élus les membres titulaires suivants :

1. Monsieur Didier GEORGES
2. Monsieur Marc SOUDY
3. Monsieur Stéphane DUFLOUX
4. Madame Cécile FAUVET
5. Madame Nathalie IMBERT

Proclame élus les membres suppléants suivants :

1. Monsieur Morgan BAJOUE
2. Monsieur Jean-Yves IMBERT
3. Monsieur Olivier MAUPETIT
4. Monsieur Vincent BRIEND
5. Madame Alexandra CELLIER

- **ABROGE** la délibération N° 44-2020 du 23 juin 2020 et la **REMPLACE** par la présente délibération.

Le maire
Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEL06_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

Le Maire
Franck BRETEAU

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Actualisation des différentes délégations pour représentation de la ville de Trouy au sein des établissements, organismes et syndicats

Date de convocation
14 janvier 2021

Date d'affichage
26 janvier 2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 24
Votants 26

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 20 janvier, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA et Maryline HOAREAU.

Étaient absents : Monsieur Olivier GALOPIN,
Madame Adeline TISSERAND
Monsieur Philippe MOUTAUD

Etaient excusés : Madame Adeline TISSERAND
Monsieur Philippe MOUTAUD

Ont donné pouvoir : Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE
Philippe MOUTAUD à Agnès ROSE DA COSTA

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le renouvellement du conseil municipal suite au scrutin du 15 mars 2020 et à son installation du 28 mai 2020 ;

Vu le tableau ci-annexé récapitulant l'ensemble des établissements, collectivités, administrations, syndicats et organismes au sein desquels la ville est appelée à désigner des délégués pour assurer sa représentation et siéger au sein de ces instances ;

Vu la délibération N° 117-2020 du 20 novembre 2020, portant sur la désignation des délégués et correspondants aux établissements, collectivités, administrations, syndicats et organismes pour représenter la ville de Trouy ;

Considérant qu'il convient d'actualiser et de compléter la désignation de délégués et de correspondants, titulaires et suppléants ;

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEL06_2021-DE

Monsieur le maire propose, en conséquence, les désignations telles que présentées dans le tableau ci annexé ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret, à l'élection de ces délégués et correspondants, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L. 2121-21) ;

Considérant que le conseil municipal, sur invitation de Monsieur le maire, est invité à décider à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret ;

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le maire donne lecture du tableau porté à la connaissance de l'assistance ;

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé au vote ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ABROGE et REMPLACE la délibération N° 117-2020 du 20 novembre 2020, par la présente délibération portant actualisation de la désignation des délégués et correspondants tels qu'annexés.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLEGUÉS ÉLUS ET DES CORRESPONDANTS LOCAUX POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE TROUY AU SEIN DES SYNDICATS, COMITÉS et INSTANCES			
Syndicat, comité ou instance	**Coordonnées**	**Délégués élus**	**Date de la délibération**
SIAB 3A	Syndicat mixte d'aménagement des bassins de l'Auron, l'Airain et de leurs affluents HOTEL DE VILLE Place du Champ de Foire 18130 DUN SUR AURON ☎ 02-48-64-32-95 Courriel : secretariat.siab3a18@orange.fr	Franck BRETEAU, titulaire Nadine MOREAU, suppléante	22/09/2020
	Compétences GEMAPI BOURGES PLUS		
SIVY	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre Mairie de Bourges 11, rue Jacques Rimbault 18000 BOURGES ☎02-18-81-00-19 Courriel : siaavy@ville-bourges.fr	Olivier MAUPETIT, titulaire Gérard SANTOSUOSSO, suppléant	23/06/2020
SDE18	Syndicat Départemental d'Energie du Cher Technopôle Lahitolle 7 rue Maurice ROY CS 60021 - 18021 BOURGES CEDEX ☎02.48.50.85.40 Site internet : www.sde18.com	Didier GUICHARD, titulaire Franck BRETEAU, suppléant	23/06/2020
PETR Centre-Cher	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural 23-31 Boulevard Maréchal Foch 18000 Bourges	Franck BRETEAU, titulaire Gérard SANTOSUOSSO, suppléant	22/09/2020
CNAS	Comité National d'Action Sociale Immeuble Galaxie 10, bis Parc Ariane 1 CS 30406 - 78284 GUYANCOURT CEDEX	Nadine MOREAU	23/06/2020
NATURA 2000	Contact à la DDT du Cher Mail : ddt-sfee@cher.gouv.fr Service forêt, eau, environnement / bureau forêt, chasse, nature ☎02-34-34-62-47	Olivier MAUPETIT	23/06/2020
CLAD	Comités Locaux d'Animation et de Développement ligne TER CONSEIL REGIONAL DU CENTRE 9 rue Saint-Pierre Lentin 45041 ORLÉANS Cedex ☎02.38.70.30.30 Site internet : www.regioncentre.fr	Didier GUICHARD, titulaire Gérard SANTOSUOSSO, suppléant	23/06/2020

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEL06_2021-DE

CDNPS	**Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites** Direction Départementale des Territoires 6, place de la Pyrotechnie CS 20001 - 18019 BOURGES CEDEX	Franck BRETEAU	23/06/2020
APPROLYS Centrale d'achat territoriale	Hôtel du Département 15 rue Eugène Vignat - BP 2019 - 45010 Orléans Cedex 1 ☎ 02-38-25-42-90 - 🖷 02-38-25-42-92 Site internet : www.approlys.fr	Didier GEORGES, titulaire Marc SOUDY, suppléant	23/06/2020
CDRS	**Commission Départementale de Sécurité Routière -** AMC Place Marcel Plaisant 18023 Bourges Cedex ☎ 02.48.27.80.21 🖷 02.48.27.80.25	Bruno MARÉCHAL, maire de Levet, titulaire Franck BRETEAU, maire, suppléant	23/06/2020
CDG18	**Centre De Gestion du Cher** 1 Le Porche, 18340 Plaimpied-Givaudins ☎ 02 48 50 82 50 Site internet **:** www.cdg18.fr	Franck BRETEAU Elu titulaire membre du conseil d'administration	20/11/2020
CDCI	**Commission Départementale de Coopération Intercommunale - AMC** Place Marcel Plaisant 18023 Bourges Cedex ☎ 02.48.27.80.21 🖷 02.48.27.80.25	Franck BRETEAU suppléant	20/11/2020

CORRESPONDANTS LOCAUX ET REFERENTS	Coordonnées	Délégués élus	Date de la délibération
Correspondant défense	MINISTERE DE LA DEFENSE Zone de défense et de sécurité Ouest Délégation militaire départementale du Cher BP 50709 - 18016 BOURGES CEDEX Site internet : www.defense.gouv.fr	Marc SOUDY	23/06/2020
Correspondant sécurité routière	Direction départementale des territoires Service des risques – Bureau de la coordination circulation routière 6 Place de la Pyrotechnie CS 20001 18019 BOURGES CEDEX ☎ 02-34-34-61-86 ou 87 🖷 02-34-34-63-06 ddt-coordination-sr@cher.gouv.fr	Franck BRETEAU	23/06/2020
Correspondant local « tri sélectif et Déchets»	BOURGES PLUS 23-31 boulevard Foch CS 20 321 18023 BOURGES CEDEX ☎02-48-48-58-58 🖷02-48-48-58-60 Courriel : info@agglo-bourgesplus.fr	Olivier MAUPETIT	23/06/2020
Référent élu « Printemps de l'Ecologie»	BOURGES PLUS 23-31 boulevard Foch CS 20 321 18023 BOURGES CEDEX ☎02-48-48-58-58 🖷02-48-48-58-60 Courriel : info@agglo-bourgesplus.fr	Olivier MAUPETIT	**20/01/2021**

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEL06_2021-DE

Référent élu RGPD Règlement général sur la protection des données	https://www.cnil.fr/fr/designer-un-pilote	Jean-Yves IMBERT	22/09/2020
Référent élu AMBROISIE	**pref-cp-ambroisie@cher.gouv.fr** Les services de la préfecture (section coordination des ICPE), de l'ARS (département santé environnementale et déterminants de santé) et de la DDT	Olivier MAUPETIT	22/09/2020
Référents soutien COVID CTAI (Cellule Territoriale d'Appui à l'Isolement)	pref-soutien-covid@cher.gouv.fr	Elu titulaire : Didier GEORGES, adjoint délégué et vice-président CCAS Elu suppléant : Franck BRETEAU, le maire Agent : Corinne GATIMEL, responsable du CCAS, suppléée par les agents du service accueil (avec la collaboration de la direction générale des services)	22/09/2020

Communauté d'Agglomération de BOURGES PLUS BOURGES PLUS 23-31 boulevard Foch CS 20 321 18023 BOURGES CEDEX ☎02-48-48-58-58 02-48-48-58-60 Courriel : info@agglo-Bourgesplus.fr	**Délégués élus**	**Date de la délibération**
CLECT Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charge	Gérard SANTOSUOSSO, titulaire Franck BRETEAU, suppléant	22/09/2020
COPIL/COTEC - PLUi (comités de pilotage et technique)	Gérard SANTOSUOSSO, titulaire Didier GUICHARD, suppléant Marie-Christine LAGE, technicien	22/09/2020
CIID Commission Intercommunale des Impôts Directs	Didier GEORGES, titulaire Roland GOGUERY, suppléant	Pas de délibération du conseil municipal - Propositions transmises à Bourges Plus
AggloBus **Syndicat mixte Intercommunal à Vocation de Transports Urbains AGGLOBUS** STU BOURGES 23 rue Théophile Lamy 18000 Bourges ☎02-48-50-82-82 www.agglobus.com Courriel : agglobus@orange.fr	Franck BRETEAU	22/09/2020

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEL06_2021-DE

COMITE PILOTAGE DU PLH	Franck BRETEAU, titulaire Cécile FAUVET, suppléante	20/11/2020
Commission Eau, Transition écologique et Energies Renouvelables	Franck BRETEAU, Vice-président	
Commission Finances, ressources Humaines, Contractualisation Accessibilité et Bâtiments communautaires	Gérard SANTOSUOSSO, Titulaire	
Commission Economie, Promotion du Territoire, Enseignement supérieur, Tourisme, Archéologie et Valorisation du Patrimoine	Nadine MOREAU, Titulaire	
Commission habitat PRU, Cœur de Ville, Gens du Voyage, Economie circulaire et déchets	Franck BRETEAU, Titulaire	
Commission Cohésion communautaire, action sociale, Santé, Politique de la Ville et Usages numériques	Gérard SANTOSUOSSO, Titulaire	
Commission Urbanisme, Biodiversité, Trames verte et noire, mobilité et voirie, Plan Vélo	Didier GUICHARD, conseiller municipal	

Le maire
Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 10/02/2021
Reçu en préfecture le 10/02/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DELI07_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

Le Maire
Franck BRETEAU

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Dotation de Soutien à l'Investissement Local exceptionnelle 2021 (DSIL)
Restructuration et réaménagement du Château Rozé

Date de convocation
14 janvier 2021

Date d'affichage
26 janvier 2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	25
Votants	26

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 20 janvier, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD et Maryline HOAREAU.

Étaient absents : Monsieur Olivier GALOPIN, Madame Adeline TISSERAND

Etaient excusés : Madame Adeline TISSERAND

Ont donné pouvoir : Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les délibérations du 2 juillet 2015 par lesquelles le conseil municipal a approuvé l'acquisition du Château Rozé, de la prairie et du bois classé et définit les premières pistes d'aménagement relatives à l'opération d'aménagement du site du Château et de son parc ;

Vu l'acte notarié en date du 30/09/2015 par lequel la ville de Trouy est devenue propriétaire du Château Rozé ;

Vu le relevé des plans, intérieur et façade, du Château Rozé effectués par EXPERT METRIC le 24 août 2017 pour un montant de 5 280 € HT soit 9 936.00 € TTC .

Vu la décision municipale n° 81-2018 du Conseil municipal du 18 septembre 2018 attribuant la réalisation de l'étude de faisabilité du Château Rozé au bureau d'études CRESCENDO CONSEILS, sis à Chateauroux, pour un montant de 7 800 € HT, soit 9 630 € TTC ;

Vu la restitutiton de cette étude en date du 14 décembre 2018 permettant d'opter pour un scénario d'aménagement ;

Vu la présentation des différentes hypothèses d'aménagement du Château Rozé à la population lors de la réunion publique du 20 septembre 2019 dans le cadre des journées du patrrimoine ;

Envoyé en préfecture le 10/02/2021
Reçu en préfecture le 10/02/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DELI07_2021-DE

Vu la décision municipale N° 93-2020 du conseil municipal du 22 septembre 2020 attribuant à la SEM TERRITORIA une mission d'assistance à maître d'ouvrage (AMO) afin d'engager la phase opérationnelle du projet de réhabilitation du site du Château Rozé, intégrant tant l'intérieur que l'extérieur et d'effectuer en conséquence, les prestations suivantes : La consultation de maîtrise d'œuvre et des autres prestataires intellectuels (missions SPS et CTC) ;

Vu les consultations, référencées MAPA N° 07-2020, effectuées par la SEM TERRITORIA conformément à la décision susvisée ;

Vu les analyses des offres présentées par la SEM TERRITORIA et leur phase de négociations ;

Vu l'ensemble des démarches déjà effectuées, ou en cours, concernant le choix de l'énergie pour le chauffage ;

Vu les avis du bureau municipal du 5/01/2021 et de la commission « travaux » réunie le 6 janvier 2021 relatif à la sélection du maître d'œuvre et des prestataires pour les missions SPS et CTC ;

Vu la décision municipale n° 03-2021 du conseil municipal du 20 janvier 2021 confiant au bureau SEITh de Le Subdray la réalisation de l'étude thermique du Château Rozé, préalable nécessaire et incontournable au projet de réaménagement intérieur ;

Vu la DSIL 2021 exceptionnelle dont l'objectif est de relancer l'économie en raison de la crise sanitaire qui a fortement impacté l'activité des entreprises et ses thématiques prioritaires qui comprennent notamment la rénovation thermique et la préservation du patrimoine public historique culturel, classé et non classé ;

Considérant que la « **restructuration et le réaménagement du Château Rozé** », patrimoine public et historique de la ville, est concerné par ces thématiques ;

Considérant que la sélection des candidats est en cours et sera prochainement actée et qu'en conséquence cette opération est, techniquement, financièrement et juridiquement, prête à être engagée selon plusieurs phases ;

Considérant que la réhabilitation du Château Rozé vise à recevoir les services de la mairie, des salles d'exposition, de réception, des espaces dédiés à la culture et à l'art ainsi que toutes structures nécessaires à la vie municipale, publique et d'intérêt général ;

Considérant que les stratégies du projet ont pour objectif de favoriser la transversalité de plusieurs actions et notamment :

- La relance économique, le développement de l'emploi local ;
- La transition numérique ;
- La rénovation thermique, les économies d'énergies, la réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) ;
- La transition écologique : énergies renouvelables appelée aussi la sobriété énergétique ;
- Le renforcement du « vivre ensemble », de l'animation sociale ;
- La valorisation des espaces publics favorisant le lien social via l'aménagement de lieux de vie, de détente ;
- La préservation de la biodiversité et l'utilisation de traitement minéral et végétal....

Entendu l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,

- **APPROUVE** l'opération « **restructuration et le réaménagement du Château Rozé** », pour un montant total estimé à **1 339 821.87 € HT**, tel que ci-après présenté, qui fera l'objet de plusieurs tranches dont l'exécution s'échelonnera de 2021 à 2023 ;

- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Préfet au titre de la DSIL 2021 exceptionnelle une subvention à hauteur de **792 585.41 €**, cette somme représentant 59 % du montant HT de l'opération et 70 % du montant total HT des dépenses considérées éligibles ;

- **DIT** que l'octroi de cette dotation :

Envoyé en préfecture le 10/02/2021
Reçu en préfecture le 10/02/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DELI07_2021-DE

- constituerait un soutien considérable pour ce projet d'envergure que la ville a placé en priorité dans les programmes d'investissement au titre des exercices 2021 à 2023 ;
- et, permettrait également à la collectivité de participer activement à la relance économique dans la mesure où le projet nécessitera l'intervention de plusieurs entreprises en BTP.

- **PRÉCISE** que cette opération fera l'objet d'une autorisation de programme spécifique du Château Rozé au budget primitif 2021 de la commune afin que la collectivité et ses habitants puissent bénéficier à tout moment d'une lisibilité, à la fois budgétaire et financière, sur cette opération phare de la Ville.

DÉPENSES	Montant € HT	OBSERVATIONS	RECETTES	Montant	Taux sur total opération
Etudes	**6 000,00**		**subventions**	**988 085,41**	**73,75%**
Etude de faisabilité selon le mode de chauffage retenu (énergie bois ou géothermie)	6 000,00	Estimation fournie par ADEFIBOIS			
Assistant au maître d'ouvrage	**13 650,00**		**ETAT**	**792 585,41**	**59.16 %**
Mission de pilotage des missions de maîtrise d'œuvre	9 975,00	SEM TERRITORIA AMO	70% sur l'opération hors travaux réseaux, électricité, assurances, mobilier, annonces non éligibles à la DSIL	**792 585,41**	
Mission de consultation des entreprises de travaux	3 675,00		*1 132 265 €*		
Maîtrise d'œuvre	**110 776,87**		**CRST**	**195 500,00**	**14.59%**
Réhabilitation du Château	110 776,87	Offre ATELIER CARRE D'ARCHE sélectionnée	sur géothermie si mode de chauffage retenu sur travaux d'isolation du château Rozé	77 500,00 118 000,00	
Autres prestataires intellectuels	**18 988,00**		**DEPARTEMENT**	**-**	
Missions SPS	8 100,00	Offres APAVE classées n°1 selon consultation conduite par l'AMO	sous réserve de la reconduction du contrat ville-centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération 2022-2024		
Missions CTC	10 888,00				
AUTRES FRAIS	**27 557,00**		**ADEME**	**-**	
Assurances DO et TRC	25 557,00	Estimation étude CRESCENDO	sous réserve (à demander) 60 %sur étude de faisabilité-mode chauffage 3 600,00		
Frais de publicités et d'annonces	2 000,00	Estimation étude CRESCENDO			
TRAVAUX	**1 162 850,00**		**APPORT COMMUNAL**	**351 736,46**	**26,25%**
Réhabilitation du Château	**1 162 850,00**			**351 736,46**	
Raccordement réseaux	50 000,00	Estimations de l'étude de faisabilité CRESCENDO qui seront revues par le maître d'œuvre retenu			
Travaux clos couvert (toiture, charpente, menuiserie)	228 650,00				
Curage locaux	64 500,00				
Travaux ouverture, renforcement, PMR	113 000,00				
Chauffage - ventilation	155 000,00				
Travaux d'aménagement intérieur	421 700,00				
Electricité	130 000,00				
TOTAL	**1 339 821,87**			**1 339 821,87**	**100%**

Le maire
Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 16/02/2021
Reçu en préfecture le 16/02/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DELI08_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

Le Maire
Franck BRETEAU

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR) : Phase 1-a Château Rozé « travaux de réhabilitation des tours, du kiosque, de l'entrée du Château et d'installation d'aires de jeux et de parcours de santé »

Date de convocation
14 janvier 2021

Date d'affichage
26 janvier 2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 26

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 20 janvier, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD et Maryline HOAREAU.

Étaient absents : Monsieur Olivier GALOPIN, Madame Adeline TISSERAND

Etaient excusés : Madame Adeline TISSERAND

Ont donné pouvoir : Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les délibérations du 2 juillet 2015 par lesquelles le conseil municipal a approuvé l'acquisition du Château Rozé, de la prairie et du bois classé et défini les premières pistes d'aménagement relatives à l'opération d'aménagement du site du Château et de son parc ;

Vu l'acte notarié en date du 30/09/2015 par lequel la ville de TROUY est devenue propriétaire du Château Rozé ;

Vu la présentation à la population des différentes hypothèses d'aménagement du Château Rozé lors de la réunion publique du 20 septembre 2019 dans le cadre des journées du patrimoine ;

Vu la délibération N° 70-2019 en date du 21/05/2019 par laquelle le conseil municipal a approuvé le projet de « Création d'un jardin pédagogique au sein du parc du Château Rozé à Trouy », lequel comprend la réhabilitation du kiosque ;

Vu l'accompagnement de la Fondation du Patrimoine à laquelle la ville a adhéré ;

Vu les avant-projets ;

Envoyé en préfecture le 16/02/2021
Reçu en préfecture le 16/02/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DELI08_2021-DE

Vu le guide pratique 2021 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021, qui prévoit dans la catégorie N° 3 des opérations éligibles, « l'attractivité des territoires ruraux » et qui spécifie à l'alinéa 33 « les équipements culturels, sportifs et de loisirs, couverts et non couverts et équipements annexes (construction et réhabilitation) » ;

Vu le projet présenté de « travaux de réhabilitation des tours, du kiosque, de l'entrée du château et d'installation d'aires de jeux et de parcours de santé » constituant la phase n° 1 de l'opération « Château Rozé » ;

Vu les principaux objectifs du projet qui consistent à :
- réhabiliter le kiosque en espace culturel et miellerie ;
- réhabiliter les deux tours, lesquelles marqueront et symboliseront l'entrée du château ;
- réaliser des aires de jeux et des parcours de santé ;

Considérant que ce projet :
- valorise le patrimoine ancien de la ville, témoin de l'histoire de Trouy ;
- s'ouvre aux habitants pour tendre vers la notion du "mieux vivre ensemble" ;
- s'intègre dans un aménagement global, le site du Château Rozé s'harmonisant avec les structures de loisirs et sportives contiguës ;
- permet de poursuivre la création des équipements publics adaptés aux anciens et aux nouveaux quartiers ;
- et s'intégrera dans les activités transversales de biodiversité prévues et inscrites dans les autres phases (jardin pédagogique, découverte éducative des essences, des plantes et végétaux, ...).

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 05/01/2021 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- **APPROUVE** l'opération **« travaux de réhabilitation des tours, du kiosque, de l'entrée du Château et d'installation d'aires de jeux et de parcours de santé »** constituant un projet favorisant l'attractivité des territoires ruraux **pour un montant total HT estimé à 234 564,05 €** tel que ci-après présenté ;

- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Préfet au titre de la DETR 2021, une subvention à hauteur de **80 148.88 €** représentant 35 % du coût HT des dépenses considérées éligibles, s'agissant des missions, des travaux et des fournitures non engagés, (soit 34 % du montant total HT de l'opération), pour aider au financement de cette opération, **placée en priorité n° 1** ;

- **DIT** que le calendrier d'exécution de l'opération est prévu pour 2021 ;

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération sont inscrits dans le cadre du d'une autorisation de programme spécifique au Château Rozé au budget primitif 2021 de la commune.

Envoyé en préfecture le 16/02/2021
Reçu en préfecture le 16/02/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DELI08_2021-DE

Nature des dépenses	montant HT ou nets	Financements	montants et taux	
1- PRESTATIONS INTELLECTUELLES ET AUTRES FRAIS	**19 797,25**	**TOTAL SUBVENTIONS**	**174 648,88**	**75%**
Etudes et conseils	**230,00**			
Fondation du patrimoine	230,00	**DETR 2021**	**80 148,88**	34%
		35% sur les missions non engagées, les travaux et fournitures, représentant des dépenses éligibles à 228 997 € HT		
Maîtrise d'œuvre	**10 500,00**			
Réhabilitation du kiosque : Atelier Carré d'Arche Olivier AUDEBERT à Bourges	3 000,00	**CONTRAT DEPARTEMENTAL VILLE CENTRE - POLE D'AGGLOMERATION**	**94 500,00**	40%
Réhabilitation des Tours	7 500,00	45 % sur prévision de 210 000 € HT		
Autres prestataires intellectuels	**8 067,25**			
Relevé Géomètre S. NEUILLY	730,00			
Kiosque - Diagnostics et contrôles : CTI	251,25			
Kiosque - Missions SPS : cabinet VERLIAT	486,00			
Kiosque - Missions CTC : Bureau VERITAS	600,00			
Tours - Mission CTC	3 000,00			
Tours - Mission SPS	1 500,00			
Tours - Diagnostics	1 500,00			
Autres frais	**1 000,00**			
frais de publicités et d'annonces	1 000,00			
2- TRAVAUX ET FOURNITURES	**214 766,80**	**APPORT COMMUNAL**	**59 915.17**	**26%**
Aires de jeux et Parcours santé	**45 616,80**			
Aires de jeux et Parcours santé	31 500,80			
Parcours santé	14 116,00			
Travaux réhabilitation des bâtiments annexes	**144 400,00**			
Kiosque en espace culturel et miellerie	64 400,00			
Tours (dont travaux de maçonnerie)	80 000,00			
Entrée du château	**24 750,00**			
Portail	24 750,00			
TOTAL	**234 564,05**	**TOTAL**	**234 564,05**	**100%**

Le maire
Franck BRETEAU

N° DELI08_2021

Envoyé en préfecture le 27/01/2021
Reçu en préfecture le 27/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEL09_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR) :
Boulodrome

Date de convocation
14 janvier 2021

Date d'affichage
26 janvier 2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	25
Votants	26

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 20 janvier, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD et Maryline HOAREAU.

Étaient absents : Monsieur Olivier GALOPIN,
Madame Adeline TISSERAND

Etaient excusés : Madame Adeline TISSERAND

Ont donné pouvoir : Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.
Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les statuts de « L'Etoile Sportive Trouy Pétanque», association loi 1901 dont l'objet est d'animer et d'organiser des concours de pétanque ;

Vu ses nombreuses initiatives et projets tant en direction des joueurs confirmés que des non licenciés, des jeunes et des enfants dans le cadre d'initiation, notamment au niveau des écoles élémentaires et du centre de loisirs ;

Vu les activités de l'association qui organise annuellement plusieurs concours à la mêlée, dont certains sont ouverts aux non licenciés et qui s'inscrivent également dans les coupes du Cher et de France ;

Vu la convention de 2015 par laquelle la ville de Trouy a autorisé « l'Etoile Sportive Trouy Pétanque », à occuper une partie de l'enceinte extérieure du stade municipal « Gérard Guérin » sis route de La Chapelle, s'agissant d'espaces partagés avec les activités footballistiques ;

Vu le projet de la ville de Trouy, initié depuis 2017 par la commission municipale du sport, de créer des terrains de pétanque ;

Vu la décision municipale N° 52-2020 du conseil municipal du 23/06/2020 approuvant, à l'unanimité, le MAPA N° 03-2020 portant sur « les travaux de réhabilitation de voirie – programme 2020-2023 » attribué à la SAS COLAS CENTRE OUEST (18) pour un montant total de 777 020.74 € HT, lequel comprend une tranche optionnelle N° 4 pour la réalisation d'un boulodrome à hauteur de 101 286.53 € HT ;

Envoyé en préfecture le 27/01/2021
Reçu en préfecture le 27/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEL09_2021-DE

Vu les différentes hypothèses d'aménagement du boulodrome présentées au bureau municipal et à l'ES Trouy Pétanque, à savoir :

- Le projet consiste à réaliser un boulodrome de 64 terrains de pétanque sur une parcelle communale de 2.5 ha se situant à l'entrée de Trouy Bourg au niveau du hameau du Carré d'as. Un avant-projet a été réalisé par le maitre d'œuvre, ICA, en 2017 et a été actualisé dans le cadre du programme voirie 2020-2023 susvisé. Il est à noter que ce terrain, en raison de sa configuration et de sa situation, est davantage propice à accueillir une activité de plein air.
- En mars 2018, ce projet a reçu l'accord technique de RTE (Réseau et Transport d'Electricité) qui gère les lignes à haute tension. Cet accord décale le projet vers le Nord, ce qui éloigne les habitations riveraines des terrains.
- Le projet sera présenté aux riverains.
- Enfin, les services de l'urbanisme de Bourges Plus nous ont indiqué que les parcelles concernées par le projet sont situées en zone A dite « Agricole ». Pour réaliser le projet, les terrains doivent être classés en zone Ul, « zone de loisirs ». Les démarches ont été engagées auprès de Bourges Plus dans le cadre de la réalisation du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), afin que ces parcelles changent de statut.

Vu le projet présenté par ICA, maître d'œuvre ;

Vu le guide pratique 2021 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021, qui prévoit dans la catégorie N° 3 des opérations éligibles, « l'attractivité des territoires ruraux » et qui spécifie à l'alinéa 33 « les équipements culturels, sportifs et de loisirs, couverts et non couverts et équipements annexes (construction et réhabilitation) » ;

Vu les principaux objectifs du projet qui consistent à :

- développer et diversifier l'offre sportive ;
- satisfaire les besoins exprimés par l'ES Trouy Pétanque qui souhaite élargir son activité via l'accueil et l'organisation de championnats ;
- créer un espace multi usages, le projet d'aménagement offrant la possibilité de recevoir d'autres activités plein air.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 05/01/2021 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- **APPROUVE** l'opération **« réalisation d'un boulodrome »** constituant un projet favorisant l'attractivité des territoires ruraux **pour un montant total HT estimé à 165 000 €**, tel que ci-après présenté ;

- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Préfet au titre de la DETR 2021, une subvention à hauteur de **56 528,02 €** représentant 35 % du montant HT des dépenses considérées éligibles (soit, 34 % du montant total de l'opération) pour aider au financement de cette opération, placée en **priorité n° 2** ;

- **DIT** que le calendrier d'exécution de l'opération est prévu pour 2021 et **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération seront inscrits dans le cadre du BP 2021, section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 27/01/2021
Reçu en préfecture le 27/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEL09_2021-DE

DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTES	MONTANT €	TAUX
MISSION	**2 370,10**	**ETAT /DETR 2021**	**56 528,02**	**34%**
Maîtrise d'œuvre	2 370,10	35 % sur dépense éligibles HT 161 508,63 €		
FOURNITURES ET TRAVAUX	**162 629,90**	**DEPARTEMENT/Contrat Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération**	**54 000,00**	**33%**
TRAVAUX Boulodrome	101 286,53	40 % sur une prévision initiale de 135 000 € HT		
Club house	57 852,00			
éclairage et réseaux	3 491,37	**Apport Ville de Trouy**	**54 471,98**	**33%**
TOTAL HT	**165 000,00**	**TOTAL**	**165 000,00**	**100%**

Le maire
Franck BRETEAU

N° DEL09_2021

Envoyé en préfecture le 27/01/2021
Reçu en préfecture le 27/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEL10_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE de TROUY (Cher)

Le Maire
Franck BRETEAU

Objet :
Contrat « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » :
Approbation des demandes de révision du contrat « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » 2017-2021, présentées par la ville de Trouy au Conseil départemental du Cher pour l'avenant n°4

Date de convocation
14 janvier 2021

Date d'affichage
26 janvier 2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 26

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 20 janvier, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD et Maryline HOAREAU.

Étaient absents : Monsieur Olivier GALOPIN, Madame Adeline TISSERAND

Etaient excusés : Madame Adeline TISSERAND

Ont donné pouvoir : Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.
Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la signature, en date du 16/10/2017, entre Monsieur le maire de la ville de Trouy et Monsieur le Président du Conseil départemental du Cher, du contrat du Conseil départemental du Cher « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération », qui définit une politique ambitieuse d'aménagement du territoire du Cher ayant pour objectifs de :

- garantir à tous les habitants du Cher un égal accès aux équipements et services,
- dépasser les logiques de concurrence afin de renforcer les complémentarités territoriales,
- prendre en compte les spécificités territoriales pour apporter une réponse adaptée aux problématiques locales.

Vu la proposition de révision du contrat présentée par la ville de Trouy le 12/11/2020 et acceptée par le Conseil départemental par courrier en date du 16/11/2020 ;

Considérant que cette révision doit faire l'objet d'un avenant n° 4 au contrat « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » d'ici début 2021 ;

Envoyé en préfecture le 27/01/2021
Reçu en préfecture le 27/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEL10_2021-DE

Vu les projets présentés et notamment :

1. La phase 1-a de l'opération Château Rozé comprenant :
   - la réhabilitation du kiosque sis au Château Rozé en vue de créer un espace culturel et une miellerie ;
   - la réhabilitation des tours qui symboliseront l'entrée du château ;
   - l'installation d'aires de jeux et de parcours de santé dans le parc et le bois du Château Rozé ;
2. La réalisation d'un boulodrome ;
3. La rénovation thermique des écoles et du Centre de Loisirs et l'isolation phonique des salles de restaurants scolaires.

Considérant que cet avenant a pour objet de prendre en considération les demandes de révision du contrat de « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » présentées par la ville de Trouy ;

Considérant que toute modification du contrat doit faire l'objet d'un avenant qui doit être approuvé par l'ensemble des conseils municipaux et communautaires respectifs ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 5 janvier 2021 ;

Considérant que les autres articles restent inchangés ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les demandes de révision présentées par la ville de Trouy ;

- **AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire à signer l'avenant (référencé n° 4) au contrat du Conseil départemental du Cher « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » en découlant.

Le maire
Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 16/02/2021
Reçu en préfecture le 16/02/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DELI11_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

Le Maire
Franck BRETEAU

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Contrat départemental « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » :
Phase 1-a Château Rozé « travaux de réhabilitation des tours, du kiosque, de l'entrée du Château et d'installation d'aires de jeux et de parcours de santé »
Date de convocation
14 janvier 2021

Date d'affichage
26 janvier 2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 26

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 20 janvier, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD et Maryline HOAREAU.

Étaient absents : Monsieur Olivier GALOPIN, Madame Adeline TISSERAND

Etaient excusés : Madame Adeline TISSERAND

Ont donné pouvoir : Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.
Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les délibérations du 2 juillet 2015 par lesquelles le conseil municipal a approuvé l'acquisition du Château Rozé, de la prairie et du bois classé et défini les premières pistes d'aménagement relatives à l'opération d'aménagement du site du Château et de son parc ;

Vu l'acte notarié en date du 30/09/2015 par lequel la ville de Trouy est devenue propriétaire du Château Rozé ;

Vu la présentation à la population des différentes hypothèses d'aménagement du Château Rozé lors de la réunion publique du 20 septembre 2019 dans le cadre des journées du patrimoine ;

Vu la délibération n° 70-2019 en date du 21/05/2019 par laquelle le conseil municipal a approuvé le projet de « Création d'un jardin pédagogique au sein du parc du Château Rozé à Trouy » lequel comprend la réhabilitation du kiosque ;

Vu l'accompagnement de la Fondation du Patrimoine à laquelle la ville a adhéré ;

Vu les avant-projets ;

Envoyé en préfecture le 16/02/2021
Reçu en préfecture le 16/02/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DELI11_2021-DE

Vu la signature, en date du 16/10/2017, du contrat du Conseil départemental du Cher « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération », qui définit une politique ambitieuse d'aménagement du territoire du Cher ayant pour objectifs de :

- garantir à tous les habitants du Cher un égal accès aux équipements et services,
- dépasser les logiques de concurrence afin de renforcer les complémentarités territoriales,
- prendre en compte les spécificités territoriales pour apporter une réponse adaptée aux problématiques locales.

Vu la proposition de révision du contrat présentée par la ville de Trouy le 12/11/2020 et acceptée par le Conseil départemental par courrier en date du 16/11/2020 ;

Considérant que cette révision fera l'objet d'un avenant N° 4 au contrat « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » d'ici début 2021 ;

Vu les projets présentés et notamment les « travaux de réhabilitation des tours, du kiosque, de l'entrée du château et d'installation d'aires de jeux et de parcours de santé » constituant la phase N° 1-a de l'opération « Château Rozé » ;

Vu les principaux objectifs du projet qui consistent à :

- réhabiliter le kiosque en espace culturel et miellerie ;
- réhabiliter les deux tours, lesquelles marqueront et symboliseront l'entrée du château ;
- réaliser des aires de jeux et des parcours de santé.

Considérant que ce projet :

- valorise le patrimoine ancien de la ville, témoin de l'histoire de Trouy ;
- s'ouvre aux habitants pour tendre vers la notion du "mieux vivre ensemble" ;
- s'intègre dans un aménagement global, le site du Château Rozé s'harmonisant avec les structures de loisirs et sportives contiguës ;
- permet de poursuivre la création des équipements publics adaptés aux anciens et aux nouveaux quartiers ;
- et s'intégrera dans les activités transversales de biodiversité prévues et inscrites dans les autres phases (jardin pédagogique, découverte éducative des essences, des plantes et végétaux, ...).

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 05/01/2021 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- **APPROUVE** l'opération **« travaux de réhabilitation des tours, du kiosque, de l'entrée du Château et d'installation d'aires de jeux et de parcours de santé »** constituant un projet favorisant l'attractivité des territoires ruraux **pour un montant total HT estimé à 234 564,05 €,** tel que ci-après présenté ;

- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cher au titre du contrat « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » 2017-2021, une subvention à hauteur de **94 500 €,** représentant 45% du montant prévisionnel HT de 210 000 € inscrit dans le contrat, soit 41% du montant total de l'opération, pour aider au financement de cette opération ;

- **DIT** que le calendrier d'exécution de l'opération est prévu pour 2021 et que les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération sont inscrits dans le cadre d'une autorisation de programme spécifique au Château Rozé au budget primitif 2021 de la commune

Envoyé en préfecture le 16/02/2021
Reçu en préfecture le 16/02/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DELI11_2021-DE

Nature des dépenses	montant HT ou nets	Financements	montants et taux	
1- PRESTATIONS INTELLECTUELLES ET AUTRES FRAIS	**19 797,25**	**TOTAL SUBVENTIONS**	**174 648,88**	**75%**
Etudes et conseils	**230,00**			
Fondation du patrimoine	230,00	**DETR 2021**	**80 148,88**	34%
		35% sur les missions non engagées, les travaux et fournitures, représentant des dépenses éligibles à 228 997 € HT		
Maîtrise d'œuvre	**10 500,00**			
Réhabilitation du kiosque : Atelier Carré d'Arche Olivier AUDEBERT à Bourges	3 000,00	**CONTRAT DEPARTEMENTAL VILLE CENTRE - POLE D'AGGLOMERATION**	**94 500,00**	40%
Réhabilitation des Tours	7 500,00	45 % sur prévision de 210 000 € HT		
Autres prestataires intellectuels	**8 067,05**			
Relevé Géomètre S. NEUILLY	730,00			
Kiosque - Diagnostics et contrôles : CTI	251,25			
Kiosque - Missions SPS : cabinet VERLIAT	486,00			
Kiosque - Missions CTC : Bureau VERITAS	600,00			
Tours - Mission CTC	3 000,00			
Tours - Mission SPS	1 500,00			
Tours - Diagnostics	1 500,00			
Autres frais	**1 000,00**			
frais de publicités et d'annonces	1 000,00			
2- TRAVAUX ET FOURNITURES	**214 766,80**	**APPORT COMMUNAL**	**59 915,17**	**26%**
Aires de jeux et Parcours santé	**45 616,80**			
Aires de jeux et Parcours santé	31 500,80			
Parcours santé	14 116,00			
Travaux réhabilitation des bâtiments annexes	**144 400,00**			
Kiosque en espace culturel et miellerie	64 400,00			
Tours (dont travaux de maçonnerie)	80 000,00			
Entrée du château	**24 750,00**			
Portail	24 750,00			
TOTAL	**234 564,05**	**TOTAL**	**234 564,05**	**100%**

Le maire
Franck BRETEAU

N° DELI11_2021

Envoyé en préfecture le 01/02/2021
Reçu en préfecture le 01/02/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEL12_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

Le Maire
Franck BRETEAU

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Contrat départemental « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » :
Rénovation thermique des écoles et du CDL et isolation acoustique des restaurants scolaires

Date de convocation
14 janvier 2021

Date d'affichage
26 janvier 2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	25
Votants	26

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 20 janvier, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD et Maryline HOAREAU.

Étaient absents : Monsieur Olivier GALOPIN, Madame Adeline TISSERAND

Etaient excusés : Madame Adeline TISSERAND

Ont donné pouvoir : Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.
Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les projets et diagnostics présentés par le bureau SEITh pour la rénovation thermique des 4 écoles et du centre de loisirs d'une part, et le phonographe pour l'isolation acoustique des 2 restaurants scolaires, d'autre part ;

Vu le MAPA N° 06-2020 portant sur la «rénovation thermique des 4 écoles et du centre de loisirs » attribué à CENTRE CLIM (18) ;

Vu la signature, en date du 16/10/2017, du contrat du Conseil départemental du Cher « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération », qui définit une politique ambitieuse d'aménagement du territoire du Cher ayant pour objectifs de :

- garantir à tous les habitants du Cher un égal accès aux équipements et services,
- dépasser les logiques de concurrence afin de renforcer les complémentarités territoriales,
- prendre en compte les spécificités territoriales pour apporter une réponse adaptée aux problématiques locales.

Vu la proposition de révision du contrat présentée par la ville de Trouy le 12/11/2020 et acceptée par le Conseil départemental par courrier en date du 16/11/2020 ;

Considérant que cette révision fera l'objet d'un avenant N° 4 au contrat « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » d'ici début 2021 ;

Envoyé en préfecture le 01/02/2021
Reçu en préfecture le 01/02/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEL12_2021-DE

Vu les projets présentés et notamment les « travaux de rénovation thermique des 4 écoles et du centre de loisirs et d'isolation acoustique des 2 restaurants scolaires » ;

Vu les principaux objectifs du projet qui consistent à :

- améliorer le confort des enfants et des équipes d'animation et pédagogique ;
- doter chaque structure qui accueille des enfants (écoles, restaurants scolaires et centre de loisirs) d'équipements et de dispositifs permettant de créer un espace correctement climatisé, chauffé et isolé tant d'un point de vue thermique qu'acoustique ;
- recevoir en périodes de très fortes chaleurs ou de très grands froids :
    - les enfants âgés de 3 à 11 ans sur le temps scolaire ;
    - les enfants de 0 à 3 ans participant aux ateliers organisés et animés sur l'année scolaire par le RAM (relais d'assistantes maternelles) et gérés par le CCAS au sein des locaux du Centre de Loisirs ;
    - les enfants âgés de 3 à 14 ans sur le temps des vacances scolaires dans le cadre des séjours sans hébergement organisés par le service enfance ;
    - et également les personnes fragiles et vulnérables de la ville afin de rompre l'isolement à domicile et de favoriser un contact social dans un lieu adapté avec des activités adéquates.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 05/01/2021 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération « travaux de rénovation thermique des 4 écoles et du centre de loisirs et d'isolation acoustique des 2 restaurants scolaires » **pour un montant total HT estimé à 120 494 €** tel que ci-après présenté ;

- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cher au titre du contrat « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » 2017-2021, une subvention à hauteur de **54 222,30 € représentant 45 % du coût HT** pour aider au financement de cette opération ;

- **DIT** que le calendrier d'exécution de l'opération est prévu pour 2021 et que les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération sont inscrits dans le cadre du BP 2021 de la commune, en section d'investissement.

DÉPENSES	MONTANT € HT	RECETTES	MONTANT €	TAUX
Avant-projet et études	**13 340,00**			
Rénovation thermique	9 500,00	**CONTRAT DÉPARTEMENTAL**	**54 222,30**	**45%**
Etude acoustique	3 840,00			
MISSIONS	**3 397,00**			
Rénovation thermique		**FONDS DE CONCOURS**	**6 024,70**	**5%**
SPS	907			
CTC	2 490			
FOURNITURES ET TRAVAUX	**103 757,00**	**APPORT VILLE DE TROUY**	**60 247,00**	**50%**
Rénovation thermique	78 757,00			
Isolation acoustique (estimation)	25 000,00			
Travaux et mobiliers adaptés				
TOTAL	**120 494,00**		**120 494,00**	**100%**

Le maire
Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 27/01/2021
Reçu en préfecture le 27/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEL13_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

Le Maire
Franck BRETEAU

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Contrat départemental « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » : Boulodrome

Date de convocation
14 janvier 2021

Date d'affichage
26 janvier 2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 26

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 20 janvier, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD et Maryline HOAREAU.

Étaient absents : Monsieur Olivier GALOPIN, Madame Adeline TISSERAND

Etaient excusés : Madame Adeline TISSERAND

Ont donné pouvoir : Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les statuts de « L'Etoile Sportive Trouy Pétanque», association loi 1901 dont l'objet est d'animer et d'organiser des concours de pétanque ;

Vu ses nombreuses initiatives et projets tant en direction des joueurs confirmés que des non licenciés, des jeunes et des enfants dans le cadre d'initiation, notamment au niveau des écoles élémentaires et du Centre de Loisirs ;

Vu les activités de l'association qui organise annuellement plusieurs concours à la mêlée, dont certains sont ouverts aux non licenciés et qui s'inscrivent également dans les coupes du Cher et de France ;

Vu la convention de 2015 par laquelle la ville de Trouy a autorisé « l'Etoile Sportive Trouy Pétanque », à occuper une partie de l'enceinte extérieure du stade municipal « Gérard Guérin » sis route de La Chapelle, s'agissant d'espaces partagés avec les activités footballistiques ;

Vu le projet de la ville de Trouy, initié depuis 2017 par la commission municipale du sport, de créer des terrains de pétanque ;

Envoyé en préfecture le 27/01/2021
Reçu en préfecture le 27/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEL13_2021-DE

Vu la décision municipale N° 52-2020 du conseil municipal du 23/06/2020 approuvant, à l'unanimité, le marché N° 03-2020 portant sur « les travaux de réhabilitation de voirie – programme 2020-2023 » attribué à la SAS COLAS CENTRE OUEST (18) pour un montant total de 777 020.74 € HT, lequel comprend une tranche optionnelle N° 4 pour la réalisation d'un boulodrome à hauteur de 101 286.53 € HT ;

Vu les différentes hypothèses d'aménagement du boulodrome présentées au bureau municipal et à l'ES Trouy Pétanque, à savoir :

- Le projet consiste à réaliser un boulodrome de 64 terrains de pétanque sur une parcelle communale de 2.5 ha se situant à l'entrée de Trouy Bourg au niveau du hameau du Carré d'as. Un avant-projet a été réalisé par le maitre d'œuvre, ICA, en 2017 et a été actualisé dans le cadre du programme voirie 2020-2023 susvisé. Il est à noter que ce terrain, en raison de sa configuration et de sa situation, est davantage propice à accueillir une activité de plein air.
- En mars 2018, ce projet a reçu l'accord technique de RTE (Réseau et Transport d'Electricité) qui gère les lignes à haute tension. Cet accord décale le projet vers le Nord, ce qui éloigne les habitations riveraines des terrains.
- Le projet sera présenté aux riverains.
- Enfin, les services de l'urbanisme de Bourges Plus nous ont indiqué que les parcelles concernées par le projet sont situées en zone A dite « Agricole ». Pour réaliser le projet, les terrains doivent être classés en zone Ul, « zone de loisirs ». Les démarches ont été engagées auprès de Bourges Plus dans le cadre de la réalisation du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), afin que ces parcelles changent de statut.

Vu le projet présenté par ICA, maître d'œuvre ;

Vu la signature, en date du 16/10/2017, du contrat du Conseil départemental du Cher « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération », qui définit une politique ambitieuse d'aménagement du territoire du Cher ayant pour objectifs de :

- garantir à tous les habitants du Cher un égal accès aux équipements et services,
- dépasser les logiques de concurrence afin de renforcer les complémentarités territoriales,
- prendre en compte les spécificités territoriales pour apporter une réponse adaptée aux problématiques locales.

Vu la proposition de révision du contrat présentée par la ville de Trouy le 12/11/2020 et acceptée par le Conseil départemental par courrier en date du 16/11/2020 ;

Considérant que cette révision fera l'objet d'un avenant N° 4 au contrat « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » d'ici début 2021 ;

Vu les projets présentés et notamment la « Réalisation d'un boulodrome » ;

Vu les principaux objectifs du projet qui consistent à :

- développer et diversifier l'offre sportive ;
- satisfaire les besoins exprimés par l'ES Trouy Pétanque qui souhaite élargir son activité via l'accueil et l'organisation de championnats ;
- créer un espace multi usages, le projet d'aménagement offrant la possibilité de recevoir d'autres activités plein air.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 05/01/2021 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- **APPROUVE** l'opération **« réalisation d'un boulodrome »** constituant un projet favorisant l'attractivité des territoires ruraux **pour un montant total HT estimé à 165 000 €** tel que ci-après présenté ;

Envoyé en préfecture le 27/01/2021
Reçu en préfecture le 27/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEL13_2021-DE

- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cher au titre du contrat « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » 2017-2021, une subvention à hauteur de **54 000 €** représentant 40 % du montant HT présenté initialement à hauteur de 135 000 €, soit 33 % du montant total de l'opération, pour aider au financement de cette opération ;

- **DIT** que le calendrier d'exécution de l'opération est prévu pour 2021 ;

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération sont inscrits dans le cadre du BP 2021, section d'investissement.

DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTES	MONTANT €	TAUX
MISSION	**2 370,10**	**ETAT /DETR 2021**	**56 528,02**	**34%**
Maîtrise d'œuvre	2 370,10	35 % sur dépense éligibles HT 161 508,63 €		
FOURNITURES ET TRAVAUX	**162 629,90**	**DEPARTEMENT/Contrat Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération**	**54 000,00**	**33%**
TRAVAUX Boulodrome	101 286,53	40 % sur une prévision initiale de 135 000 € HT		
Club house	57 852,00			
éclairage et réseaux	3 491,37	**Apport Ville de Trouy**	**54 471,98**	**33%**
TOTAL HT	**165 000,00**	**TOTAL**	**165 000,00**	**100%**

Le maire
Franck BRETEAU

MAIRIE de TROUY (Cher)

Envoyé en préfecture le 01/02/2021
Reçu en préfecture le 01/02/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEL14_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire
Franck BRETEAU

MAIRIE de TROUY (Cher)

Objet :
Bourges Plus – Fonds de concours
Pour la rénovation thermique des 4 écoles et du centre de loisirs et pour l'isolation acoustique des 2 restaurants scolaires

Date de convocation
14 janvier 2021

Date d'affichage
26 janvier 2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 26

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 20 janvier, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD et Maryline HOAREAU.

Étaient absents : Monsieur Olivier GALOPIN, Madame Adeline TISSERAND

Etaient excusés : Madame Adeline TISSERAND

Ont donné pouvoir : Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le dispositif des Fonds de concours 4ème génération mis en place par Bourges Plus sur la période 2018-2020, prorogé jusqu'au 31/12/2021 et son règlement d'attribution ;

Vu la dotation qui a été attribuée à la ville de Trouy s'élevant à 183 516 € dont le reliquat est de 23 552.74 € au 31/12/2020 ;

Vu les grandes lignes du dispositif dont l'objectif est de financer les projets d'investissements communaux éligibles au Contrat Régional d'Agglomération en vigueur et dont l'objet concourt à la réalisation des objectifs fixés par le projet d'agglomération ;

Vu les projets et diagnostics présentés par le bureau SEITh pour la rénovation thermique des 4 écoles et du centre de loisirs d'une part, et le phonographe pour l'isolation acoustique des 2 restaurants scolaires, d'autre part ;

Vu le MAPA N° 06-2020 portant sur la « Rénovation thermique des 4 écoles et du centre de loisirs » attribué à CENTRE CLIM (18) ;

Vu les principaux objectifs du projet qui consistent à :
- améliorer le confort des enfants et des équipes d'animation et pédagogique ;

Envoyé en préfecture le 01/02/2021
Reçu en préfecture le 01/02/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEL14_2021-DE

- doter chaque structure qui accueille des enfants (écoles, restaurants scolaires et centre de Loisirs) d'équipements et de dispositifs permettant de créer des espaces correctement climatisés, chauffés et isolés tant d'un point de vue thermique qu'acoustique ;
- Recevoir en périodes de très fortes chaleurs ou de très grands froids :
  - les enfants âgés de 3 à 11 ans sur le temps scolaire ;
  - les enfants de 0 à 3 ans participant aux ateliers organisés et animés sur l'année scolaire par le RAM (relais d'assistantes maternelles) et gérés par le CCAS au sein des locaux du Centre de Loisirs ;
  - les enfants âgés de 3 à 14 ans sur le temps des vacances scolaires dans le cadre des séjours sans hébergement organisés par le service enfance ;
  - et également les personnes fragiles et vulnérables de la ville afin de rompre l'isolement à domicile et de favoriser un contact social dans un lieu adapté avec des activités adéquates.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 05/01/2021 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'opération « **Travaux de rénovation thermique des 4 écoles et du centre de loisirs et d'isolation acoustique des 2 restaurants scolaires** » pour un montant total HT estimé à **120 494 €** tel que ci-après présenté ;

- **SOLLICITE** auprès de Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération de Bourges, Bourges Plus, au titre des fonds de concours 4ème génération, une subvention à hauteur de **6 024.70 € représentant 5 % du coût HT** pour aider au financement de cette opération ;

- **DIT** que le calendrier d'exécution de l'opération est prévu pour 2021 et que les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération sont inscrits dans le cadre du BP 2021 de la Commune, en section d'investissement.

DÉPENSES	MONTANT € HT	RECETTES	MONTANT €	TAUX
Avant-projet et études	**13 340,00**			
Rénovation thermique	9 500,00	**CONTRAT DEPARTEMENTAL**	**54 222,30**	**45%**
Etude acoustique	3 840,00			
MISSIONS	**3 397,00**			
Rénovation thermique		**FONDS DE CONCOURS**	**6 024,70**	**5%**
SPS	907			
CTC	2 490			
FOURNITURES ET TRAVAUX	**103 757,00**	**APPORT VILLE DE TROUY**	**60 247,00**	**50%**
Rénovation thermique	78 757,00			
Isolation acoustique (estimation)	25 000,00			
Travaux et mobiliers adaptés				
TOTAL	**120 494,00**		**120 494,00**	**100%**

Le maire
Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEL15_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

Le Maire
Franck BRETEAU

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Semaine scolaire de 4 jours : rentrée septembre 2021

Date de convocation
14 janvier 2021

Date d'affichage
26 janvier 2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 26

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 20 janvier, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD et Maryline HOAREAU.

Étaient absents : Monsieur Olivier GALOPIN, Madame Adeline TISSERAND

Etaient excusés : Madame Adeline TISSERAND

Ont donné pouvoir : Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le décret N° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques qui permet au Directeur Académique des services de l'Education Nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours ;

Vu la délibération du conseil municipal N° 15-2018 du 25/02/2018 approuvant le retour à la semaine de 4 jours sur avis favorable du Conseil d'école des écoles primaires de Trouy et de la municipalité ;

Vu la lettre en date du 13 novembre 2020, de Monsieur Pierre-Alain CHIFFRE, Inspecteur d'Académie et Directeur Académique des services de l'Education Nationale du Cher, indiquant que la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire arrive à échéance en juin 2021 ;

Considérant qu'il convient de formuler une nouvelle demande ;

Vu les orientations du bureau municipal du 5/01/2021 ;

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEL15_2021-DE

Vu l'avis favorable du conseil d'école extraordinaire des écoles primaires de Trouy, en date du 11/01/2021 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un maintien à la semaine de 4 jours ;

Le conseil municipal délibère, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le maintien de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2021 et ce, pour une durée de 3 ans ;

- **FIXE** les horaires scolaires pour l'ensemble des écoles de la commune ainsi qu'il suit :

LUNDI	8H30 – 11H30	13H30 – 16H30
MARDI	8H30 – 11H30	13H30 – 16H30
JEUDI	8H30 – 11H30	13H30 – 16H30
VENDREDI	8H30 – 11H30	13H30 – 16H30

Le maire
Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEL16_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

Le Maire
Franck BRETEAU

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Approbation de la Convention Territoriale Globale de la CAF

Date de convocation
14 janvier 2021

Date d'affichage
26 janvier 2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 26

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 20 janvier, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD et Maryline HOAREAU.

Étaient absents : Monsieur Olivier GALOPIN, Madame Adeline TISSERAND

Etaient excusés : Madame Adeline TISSERAND

Ont donné pouvoir : Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le maire informe Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux que le « Contrat enfance jeunesse » signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cher est arrivé à échéance et va être remplacé par une Convention Territoriale Globale (CTG).

Aussi, Monsieur le maire propose pour faire suite à ce contrat, de signer une Convention Territoriale Globale (CTG) afin de poursuivre les actions du précédent schéma de développement menées dans le cadre du centre de loisirs municipal et du Relais d'Assistantes Maternelles de Trouy.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire et après avoir pris connaissance de l'acte d'engagement et des informations diffusées, le conseil délibère, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la démarche de la Convention Territoriale Globale (CTG) proposée par la Caisse d'Allocations Familiales ;

- **AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale.

Le maire
Franck BRETEAU

N° DEL16_2021

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEL17_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

Le Maire
Franck BRETEAU

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Approbation des plans de financement et des conventions proposés par le SDE 18 dans le cadre de la dissimulation des réseaux route de La Chapelle

Date de convocation
14 janvier 2021

Date d'affichage
26 janvier 2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	25
Votants	26

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 20 janvier, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD et Maryline HOAREAU.

Étaient absents : Monsieur Olivier GALOPIN, Madame Adeline TISSERAND

Etaient excusés : Madame Adeline TISSERAND

Ont donné pouvoir : Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5212-26 ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;

Vu la délibération du 23/11/2006 par laquelle le conseil municipal de TROUY a délégué au SDE la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public ;

Vu les propositions du SDE 18 en date du 11 décembre 2020 relatives aux plans de financements prévisionnels correspondant aux contributions financières qui seront demandées à la ville de TROUY pour les travaux de dissimulation des réseaux électriques, Télécom, et éclairage public route de La Chapelle ;

Considérant que la commune conserve le pouvoir décisionnel sur les travaux à réaliser par le SDE 18 et le choix du matériel, il y a lieu d'autoriser Monsieur le maire à signer les plans de financement prévisionnels présentés par le SDE 18 ;

Le montage financier des travaux est estimé de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210120-DEL17_2021-DE

LIBELLE TRAVAUX	TOTAL HT	MONTANT HT PRIS EN CHARGE PAR LE SDE 18	PARTICIPATION HT DE LA COLLECTIVITE
Dissimulation réseau Télécom Route de La Chapelle	**11 749.31**	**0.00**	**11 749.31**
Dissimulation réseau Electrique Route de La Chapelle	**81 611.42**	**48 966.85**	**32.644.57**
Dissimulation réseau Eclairage Public Route de La Chapelle	**52 672.14**	**26 336.07**	**26 336.07**

Le conseil municipal délibère, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montage financier tel que défini ci-dessus ;

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les plans de financements prévisionnels proposés par le SDE 18 tels qu'annexés à la présente délibération ;

- **INSCRIT** les crédits afférents au budget de la commune (pour partie en subvention d'équipement au chapitre 204), sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

Le maire
Franck BRETEAU